

Changement de profil dans la formation d'employé-e de commerce**1. Documents de référence.**

- Les documents commentés aux élèves en début d'année scolaire ("Calcul des notes ECE/B/M dès 2012-2013"), et téléchargeables sur le site Internet de l'école, indiquent comment établir la situation de l'apprenti-e au terme d'un semestre ou d'une année.
- Le formulaire "Demande de changement de profil / redoublement " (en annexe au présent document).

2. Principe.

- **Un changement de profil au terme du 1^{er} semestre** de l'année scolaire est légalement possible mais **doit impérativement rester une exception**. Il est soumis, dans tous les cas, aux possibilités organisationnelles de l'école (pas de création de classe supplémentaire en cours d'année). Les places disponibles pour un transfert du profil E vers le profil B varient d'une année à l'autre; elles sont naturellement très restreintes puisque 20% seulement des apprentis de commerce choisissent le profil B.
- Un changement de profil au terme de la 1^{re} année scolaire est toujours envisageable, s'il est fait dans les délais impartis (cf. pt. 5b).
- Un changement de profil est imposé par l'école lorsque les conditions légales ne sont plus remplies en profil E (ou M). Le profil "M" n'est pas un "vrai" profil : il s'agit de la désignation faite aux apprentis qui suivent une maturité professionnelle Economie et services, type Economie (anciennement "maturité professionnelle commerciale") en parallèle à un apprentissage en profil E.
- **Un changement de profil ne peut se faire au cours d'un semestre.**

3. Rappel d'éléments importants.

- Les exigences en Français et Allemand sont identiques pour les profils B et E (même examen final). Elles le sont également, à peu de chose près, pour l'ICA.
- En profil B il n'y a pas d'Anglais et l'ICA et l'Economie-Société comptent double.
- Les objectifs à atteindre en Economie et Société sont plus ambitieux dans le profil E (plus de comptabilité, notamment). La branche compte double.

Considérations à prendre en compte (quelques exemples) :

- Changer de profil (E vers B) lorsqu'on a des difficultés en Français et Allemand ne sert pas à grand-chose : plutôt se poser, dans ce cas, la question de la pertinence de la formation choisie.
- Changer de profil (E vers B) lorsqu'on a des difficultés en ICA peut s'avérer contre-productif : cette branche compte double en profil B et le niveau d'exigences est très similaire !
- Avant d'abandonner le profil E, se rappeler que seul celui-ci permet d'accéder "normalement" à la maturité professionnelle à orientation Economie et services, type Economie, après l'apprentissage (condition d'admission).

Il en résulte que le choix du profil devrait être mûrement réfléchi AVANT de commencer la formation.

4. Quels sont les élèves "éligibles" pour un transfert au terme du 1^{er} semestre.

- De B vers E : l'apprenti-e qui a obtenu une moyenne supérieure à 5 et qui se sent apte à faire face aux exigences du profil E (attention à l'Anglais et à la comptabilité qui vont poser des problèmes non négligeables; un tel transfert ne sera, de facto, qu'exceptionnellement envisageable).
- De E vers M : l'apprenti-e qui a obtenu une moyenne supérieure à 5 et qui se sent apte à faire face aux exigences de la filière avec maturité professionnelle (attention à la branche Finances et comptabilité, ainsi qu'aux Mathématiques qu'il faudra rattraper durant la période de Noël). La fin du 1^{er} semestre est, pratiquement, le dernier moment pour envisager un tel transfert : au terme de la 1^{re} année, l'écart d'avancement et de niveau en Finances et comptabilité ainsi qu'en

Mathématique sera certainement trop important pour permettre d'envisager sereinement de poursuivre en maturité.

- De M vers E : tout apprenti-e qui ne peut plus envisager de poursuivre la maturité en même temps que l'apprentissage, au vu de ses résultats.
- **De E vers B : l'apprenti-e qui, malgré son engagement attesté par ses maîtres, éprouve des difficultés importantes en comptabilité (moyenne entre 3 et 3.5 dans la branche Economie-Société) et en Anglais (moyenne inférieure à 4) tout en présentant de réelles chances de réussite dans les autres branches peut être candidat "prioritaire" à un transfert au terme du 1^{er} semestre.** Les apprentis dont les résultats en profil E ne laissent guère envisager une possibilité de réussite en profil B seront, en cas de demande de transfert, placés en second rang dans les priorités pour l'attribution des places disponibles.

5. Procédure à suivre.

5a) Si le transfert est envisagé au terme du 1^{er} semestre :

Dans chacun des cas décrits sous le point 4 ci-dessus, l'apprenti-e, son représentant légal et son entreprise formatrice doivent **annoncer à l'école, au plus tard durant la dernière semaine de cours avant Noël, au moyen du formulaire officiel, la candidature à un transfert.**

Cette demande se fait donc AVANT d'avoir reçu les bulletins de notes : à charge pour l'apprenti-e, avec l'aide éventuelle de ses maîtres ou de son titulaire, d'établir sa situation au moyen des notes qui lui ont été fournies jusqu'alors.

Sur la base des résultats définitifs et selon les places disponibles, les transferts seront confirmés et opérés durant les 2-3 premières semaines de cours après les vacances de Noël; au-delà, un changement est exclu. L'élève qui n'obtiendra pas son transfert restera dans la même classe jusqu'au terme de la 1^{re} année; à ce moment-là, une nouvelle demande de transfert pourra être opérée.

5b) Si le transfert est envisagé au terme du 2^e semestre :

Pour les situations analogues à celles décrites sous le point 4 ci-dessus, l'apprenti-e, son représentant légal et son entreprise formatrice doivent **faire parvenir à l'école, au plus tard dans les 5 jours ouvrables qui suivent le dernier jour de cours, au moyen du formulaire officiel, la candidature à un transfert.**

5c) Si le transfert est envisagé au terme du 3^e semestre :

Un changement au 3^e semestre de B vers E ou de E vers M n'est généralement pas recommandé. La procédure à suivre, le cas échéant, est la même que sous 5a ci-dessus.

Lionel Gattlen, chef de section Commerce / Maturités professionnelles
Sion, février 2021.

Nom :	Prénom :
.....

Classe :	Entreprise formatrice :
.....

Demande de transfert au semestre suivant (cocher ce qui convient) :	<input type="checkbox"/> du profil B vers E <input type="checkbox"/> du profil E vers B <input type="checkbox"/> du profil E (sem. 3) vers E (sem. 2) <input type="checkbox"/> du profil E vers M <input type="checkbox"/> du profil M vers E
--	---

Motifs de la demande :
.....

Date :

Signature (si majeur) / signature du représentant légal :

Sceau et signature de l'entreprise formatrice :

Décision de l'école / conditions (à compléter par la direction de l'EPCA) :
.....

Date et visa du Chef de section :

Signature de la Direction :

À laisser en blanc

Enregistré au secrétariat par :	le :
---------------------------------------	------------

Avisé les titulaires concernés par courriel	le :
---	------------

Information transmise au SFOP	le :
-------------------------------	------------